

## Grille de reclassification des ingénieurs syndiqués

	Niveau I	<u>Niveau II</u>	Niveau III	Niveau IV
CADRE DE L'ACTIVITÉ	NORMALISÉ  Le travail est généralement standardisé mais comporte un choix d'action réglé par l'usage courant ou par des instructions. Activité partiellement diversifiée.	DIVERSIFIÉ  Situations différentes et compliquées: a) dont la solution demande une recherche dans le cadre de choses apprises (normes et expérience)  OU b) inhérentes à la réalisation de tâches reliées à la gestion ou la coordination.	INUSITÉ  Situations comportant:  a) l'analyse ou la résolution de problèmes complexes et importants pouvant exiger le dépassement des concepts reconnus, des normes et des pratiques établies dans les domaines reconnus du génie  OU  b) la gestion, la coordination ou l'intégration d'activités complexes exigeant un apport continu et déterminant sur la planification, l'organisation ou la réalisation de celles-ci.  Ces situations requièrent l'intégration de différents champs de compétence en vue de réaliser des activités stratégiques ou d'établir ou de mettre en œuvre des orientations de niveau corporatif ou de division.	EXCEPTIONNEL Situations originales demandant une mise au point de conception nouvelle et de points de vue créateurs. Élaboration de lignes de conduite générales.  OU Situations originales comportant la conduite ou l'orientation d'une ou plusieurs activités reliées directement aux décisions majeures de niveau corporatif ou de division.
LIBERTÉ D'ACTION	NORMALISÉE  Les tâches sont subordonnées en tout ou en partie à:  a) des pratiques et méthodes normalisées; b) des buts définis; c) une surveillance de l'avancement et des résultats; d) des consignes générales de travail.  Le titulaire soumet les écarts à ses supérieurs.	DIRIGÉE  Les tâches accomplies par leur nature, leur importance ou la compétence du titulaire sont :  a) subordonnées à des pratiques et méthodes souples couvertes par des usages et des politiques fonctionnels ou à des objectifs visés et reliées à la réalisation de contenus techniques importants  OU  b) reliées à la réalisation d'activités compliquées de gestion ou de coordination.  Le titulaire est autonome dans l'appréciation des projets ou dossiers d'ordre courant.	GUIDÉE Les tâches accomplies par leur nature, leur importance ou la compétence du titulaire sont : a) subordonnées à des buts fonctionnels, des objectifs généraux et reliées à la réalisation de contenus complexes pouvant être novateurs OU b) reliées à la réalisation ou à l'intégration d'activités complexes de gestion ou de coordination. Le titulaire, grâce à sa compétence dans le domaine technique ou dans le domaine de la gestion, ou grâce à sa polyvalence, fait des recommandations, donne des avis techniques, solutionne ou fait solutionner des situations ou des problèmes complexes et importants. Il prend, au besoin, des décisions reliées à des réalisations ou des situations complexes et importantes hors des concepts reconnus, des normes et des pratiques établies.	ORIENTÉE  Les tâches accomplies par leur nature, leur importance ou la compétence du titulaire ne sont subordonnées qu'à une large orientation en matière de contenu technique et d'objectifs; recommandations ou décisions normalement acceptées comme faisant autorité.  Le titulaire fait des recommandations ou prend des décisions reconnues comme faisant autorité.
IMPACT SUR LES RÉSII TATS FINAI S	LIMITÉ  Compte tenu que le titulaire travaille sous surveillance générale, les problèmes complexes et inusités étant soumis à des ingénieurs plus expérimentés, les erreurs peuvent être décelées dans le cours normal du travail.  Participation dans l'organisation du travail du groupe.	CONTRIBUTIF  a) interprétation de documents techniques, consultations ou assistance destinées à être utilisées par d'autres dans la conduite de leur action. Sa contribution aux réalisations techniques importantes se situe dans un cadre déterminé par d'autres où sa participation est importante  OU  b) contribution notable dans l'organisation et le rendement d'un groupe.	IMPORTANT Sa participation est importante, à titre individuel ou comme membre d'un groupe de travail : a) dans l'élaboration de documents techniques destinés à être utilisés par d'autres dans la conduite de leurs actions OU b) comme responsable du rendement d'un groupe relié à des activités complexes de gestion, de coordination ou d'intégration. Les conséquences ou les retombées de ces actions ou de ces activités complexes sont importantes au niveau corporatif ou de division.	DÉCISIF L'activité technique du titulaire, au niveau corporatif ou de division, a des conséquences directes sur la gestion, l'orientation, les encadrements ou, une influence considérable sur des recommandations d'ordre stratégique.  OU  Sa contribution aux décisions stratégiques au niveau corporatif ou de division est prépondérante.
ACCOMPLISSEMENT PROFESSIONNEI	LIMITÉ Le titulaire a démontré qu'il possède les qualités nécessaires pour assumer les responsabilités techniques décrites ci-dessus.	ÉMERGENT  Le titulaire a démontré certaines aptitudes à apporter des solutions dans des situations différentes et compliquées.  Son interprétation technique est régulièrement utilisée par d'autres dans la conduite de leur action.	ÉVIDENT     a) Le titulaire s'est acquis une réputation dans son domaine reconnu du génie. Il a démontré, par sa compétence, son leadership ou sa polyvalence qu'il pouvait solutionner ou faire solutionner des situations ou des problèmes complexes et importants.  OU     b) Le titulaire a démontré une contribution déterminante dans le rendement d'un groupe oeuvrant dans son domaine au niveau corporatif ou de division.	RECONNU  La grande expertise reconnue du titulaire fait autorité dans son domaine d'activité technique. Sa vaste expérience lui permet d'œuvrer dans des situations originales.  Le titulaire a apporté une contribution prépondérante à l'avancement des règles de l'art dans son domaine d'activité technique.

Note: dans la présente grille "le titulaire" peut désigner indifféremment un ingénieur ou une ingénieure.